



Petit questionnaire préalable

Les bonnes questions à se poser

1. Qui a créé les rituels utilisés depuis toujours par l'Église de Jésus-Christ ?
2. Étaient-ils efficaces ?
3. Pourquoi changer ?
4. Était-ce utile ?
5. Était-ce indispensable ?
6. Qui les a changés ?
7. L'intention qui a présidé à ces changements était-elle celle de l'Église de toujours ?
8. Si oui, pourquoi ne pas avoir laissé les deux rites ?
9. Si oui, pourquoi avoir en pratique interdit le rite de toujours ?
10. N'y avait-il pas une autre intention, une autre idée ?
11. Laquelle ?
12. Quel est le résultat ?

Présentation du dossier

■ Pourquoi ce dossier

Ce dossier pose de **très graves questions**, complètement occultées, bien qu'elles aient fait l'objet de quelques études effectuées en leur temps par divers auteurs, études évidemment passées sous silence et dont nous republierons ici les principales.

**LES PRÊTRES ORDONNÉS SUIVANT LE NOUVEAU RITE SONT-ILS PRÊTRES ?
LES ÉVÊQUES SACRÉS SUIVANT LE NOUVEAU RITE SONT-ILS ÉVÊQUES ?**

**ET, S'ILS NE LE SONT PAS, COMMENT QUELQUE CHOSE DE MAUVAIS
PEUT-IL NOUS VENIR DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ?**

■ Les termes du problème

Après le concile Vatican II, Paul VI a modifié le rite de **tous** les sacrements. Une réforme aussi générale est pour le moins risquée. En effet, **si quelque chose d'essentiel a été modifié, le nouveau rite n'est plus efficace, il ne produit plus la grâce, car il n'est plus le rite que le Christ a institué.**

Des conséquences incalculables

En a-t-il été ainsi dans la réforme du sacrement de l'ordre ? **Cette question est de la plus grande importance**, car, dans ce cas, la transmission du sacerdoce ne serait plus assurée. Les **conséquences** en seraient **incalculables** :

- plus de sacerdoce catholique, **plus d'eucharistie** : il faut un prêtre validement ordonné pour dire la messe
- plus de sacerdoce, **plus de sacrement de pénitence** pour remettre les péchés
 - **plus de confirmation** pour les baptisés
 - **plus d'extrême-onction** pour aider les mourants

Par la destruction du seul sacrement de l'ordre, l'Église conciliaire ne serait qu'une secte de plus

Par la destruction de ce seul sacrement, l'Église conciliaire ne serait plus l'Église du Christ : elle serait une **secte** de plus parmi beaucoup d'autres.

Sans être le plus grand de tous les sacrements, celui de l'ordre est **indispensable** à l'Église. Il est en effet la source de presque tous les autres sacrements. Sans évêque catholique, les hommes pourraient encore être baptisés et se marier religieusement, mais c'en serait fait de toute vie sacramentelle, en particulier du saint sacrifice de la messe et de la présence réelle du Christ dans son état de victime immolée et offerte. **Sans sacerdoce valide, l'Église du Christ ne serait plus qu'une secte et rien d'autre.**

La protestantisation de la doctrine catholique

Le 8 décembre 1973, l'on a pu lire cette déclaration du Consistoire supérieur de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (citée dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, n° 289 du 14 septembre 1973) :

« [...] Nous estimons que dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Évangile et à notre tradition ne nous permet pas de nous opposer à la participation des fidèles de notre Église à une célébration eucharistique catholique... Étant donné les formes actuelles de la célébration eucharistique dans l'Église catholique et en raison des convergences théologiques présentes, beaucoup d'obstacles qui auraient pu empêcher un protestant de participer à sa célébration eucharistique semblent en voie de disparition. Il devrait être possible, aujourd'hui, à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique catholique la cène instituée par le Seigneur ... Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières eucharistiques dans lesquelles nous nous retrouvons et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du sacrifice que nous avons l'habitude d'attribuer au catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du sacrifice. »

La **protestantisation de la doctrine catholique** par le concile Vatican II est tellement notoire que ses promoteurs ne s'en cachent plus. Le cardinal Roger Etchegaray, actuellement cardinal de curie, a confessé sans vergogne durant la quinzième Assemblée générale du protestantisme français :

« Vous ne pouvez plus revendiquer le monopole de la Réforme si vous reconnaissez les sérieux efforts de renouveau biblique, doctrinal et pastoral entrepris par l'Église du Concile Vatican II. »

Quel observateur loyal pourrait contredire les propos de ce cardinal ? Qui pourrait sérieusement nier la **protestantisation de la doctrine de l'Église par Vatican II** ? Il suffit de connaître moyennement son catéchisme pour constater quelles doctrines sont encore enseignées depuis ce concile et quelles doctrines ne le sont plus.

Un problème bien plus important que celui du nouvel Ordo Missæ

Ce problème est plus important que celui du nouvel *Ordo Missæ*. Nous avons donc repris quelques textes pour aider à réfléchir, textes anciens et oubliés, ou textes plus récents. Du coup, dans cet effort de réflexion, nous sommes évidemment allés aux textes de référence, ceux du magistère, que nous publions également. Enfin, nous avons essayé de présenter le problème sous une forme visuelle en utilisant des schémas.